Revue Africaine d'Environnement et d'Agriculture
http://www.rafea-congo.com
2025 ; 8(3), 91-98
ISSN (Print) : 2708-7743 **eISSN** : 2708-5422 **Dépôt légal** : JL 3.01807-57259

Gestion rationnelle des espaces publics urbains aux abords de certaines artères principales dans les Communes de Lemba, Matete et Ngaba à Kinshasa

Jean-Baillon Bigohe[1], Noël Kiaya[2], Michel Bisa[3], Dieudonné Musibono[4], Emmanuel Biey[4]

(1)Université de Kinshasa. Faculté des Sciences et Technologies. Mention Sciences et Gestion de l'Environnement. BP 190 Kinshasa XI (RDC).
E-mail : jbaillonbigohe@gmail.com
(2)Institut Supérieur Pédagogique de la Gombe. Section Sciences Exactes. Département de Géographie-Gestion de l'Environnement. Unité de Gestion des ressources et Education Environnementale. B.P. 3580 Kinshasa-Gombe (RDC)
(3)Université de Kinshasa. Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques. Mention Sciences politiques et administrative. BP 190 Kinshasa XI (RDC)
(4)Université de Kinshasa. Faculté des Sciences et Technologies. Mention Sciences et Gestion de l'Environnement. BP 190 Kinshasa XI (RDC).

Reçu le 10 août 2025, **accepté** le 24 septembre 2025, **publié en ligne** le 27 septembre 2025
DOI : https://dx.doi.org/10.4314/rafea.v8i3.10

RESUME

Description du sujet. L'envahissement désordonné des emprises des grandes artères urbaines et les diverses activités qui y sont exercées entraînent des conséquences économiques, sociales et environnementales sur les populations environnantes et altèrent la qualité du cadre de vie dans la ville de Kinshasa.
Objectif. L'étude vise à examiner la manière dont les espaces publics (emprises des artères de Kinshasa) sont occupés et de relever les activités qui y sont exercées et leurs conséquences sur la qualité du cadre de vie en vue de proposer quelques pistes des solutions pour une gestion durable de ces espaces.
Méthodes. Des observations directes sur terrain, des entretiens et interview ont été organisés avec les responsables de l'administration communale notamment ceux de l'Urbanisme, de l'Environnement, de l'Industrie, des Petites, moyennes entreprises et artisanat, des vendeurs des services, des bénéficiaires des services (clients) et des riverains.
Résultats. Les résultats obtenus ont montré que les principales activités exercées dans les emprises des artères de la ville de Kinshasa sont la vente des friperies, des produits alimentaires et des épices, l'ajustage mécanique, la réparation des pneus (Quado), l'exploitation des cabines téléphoniques, l'échange des monnaie (cambistes), les bars et terrasses, le lavage et entretien des véhicules et des motos, etc.
Conclusion. La revalorisation des espaces publics passe par la gestion responsable des infrastructures et équipements collectifs, l'application stricte de la règlementation y afférent et la sensibilisation de la population sur les enjeux de développement durable.

Mots-clés : Espaces publics, éducation au développent durable, gestion rationnelle, cadre de vie, Kinshasa/RDC

ABSTRACT

Rational Management of Urban Public Spaces in the areas surrounding certain main arteries in the Communes of Lemba, Matete, and Ngaba in Kinshasa
Description of the subject. The disorderly encroachment on the right-of-way of major urban thoroughfares and the various activities carried out there have economic, social and environmental consequences for the surrounding populations and alter the quality of life in the city of Kinshasa.
Objective. The study aims to examine how public spaces (the thoroughfares of Kinshasa) are occupied and to identify the activities carried out there and their consequences on the quality of life, with a view to proposing some solutions for the sustainable management of these spaces.
Methods. Direct observations, interviews and discussions were organized with the heads of the municipal administration, notably those from Urban Planning, Environment, Industry, Small and Medium Enterprises and Crafts, service vendors, service beneficiaries (clients), and local residents.
Results. The results showed that the main activities carried out in the street areas of Kinshasa are the sale of second-hand clothes, food products and spices, mechanical adjustments, tire repairs (Quado), exploitation of

telephone booths, currency exchange (money changers), bars and terraces, washing and maintenance of vehicles and motorcycles, etc.
Conclusion. The enhancement of public spaces involves the responsible management of collective infrastructure and facilities, the strict application of the relevant regulations, and raising public awareness about sustainable development issues.

Keywords : Public spaces, sustainable development education, rational management, life environment, urban ecology

1. INTRODUCTION

Dans ce monde qui s'urbanise à grande vitesse et où, selon les statistiques des Nations Unies, plus de la moitié de la population vit déjà dans les milieux urbains depuis 2007, la planification et la gestion urbaine sont des outils importants pour le maintien sinon pour l'amélioration de la qualité du cadre de la vie. Selon les statistiques des Nations-Unies, la population urbaine mondiale était déjà estimée à plus de 57 % (ONU/DAES, 2024).

Si dans certaines villes des pays dits « développés », les gestionnaires urbains semblent avoir maitrisé ces outils et que la majorité de la population urbaine s'y est accommodée, il n'en est pas souvent le cas dans les pays dits en voie de développement (PED) où cette urbanisation galopante est mal maitrisée par les pouvoirs publics respectifs et où les comportements des différents acteurs en présence suscitent quelques préoccupations face aux enjeux du développement durable dans les milieux urbains (Lelo Nzuzi, 2008 ; Holenu, 2020). Ainsi, on assiste à la dégradation rapide des conditions des cadres de vie qui se caractérise souvent par des occupations anarchiques des espaces (constructibles ou non), l'accès difficile aux services sociaux de base (éducation, santé, eau et électricité, assainissement, mobilité, loisir), la mauvaise gestion des espaces publics, etc. (Lelo Nzuzi, 2018).

Cette étude qui relève du domaine de l'écologie urbaine, s'attarde sur la gestion des espaces publics et précisément sur la gestion des emprises routières le long de quelques grandes artères de Kinshasa en prenant pour étude de cas les communes de Lemba, Matete et Ngaba.

En effet, les villes africaines en général et celles de la République Démocratique du Congo (RDC) en particulier et principalement Kinshasa, la capitale de la RDC, se butent au problème d'envahissement sauvage des espaces le long des artères principales, voire les abords des rues dans les quartiers par la population qui y installent, à sa façon et développe diverses activités ludiques et commerciales.

L'espace public ici est compris, selon Fleury (2014), comme un espace matériel ouvert au public quel que soit son statut et aménagé ou pas à destination du public. Il est l'un des maillons essentiels de l'espace urbain à partir duquel peuvent se produire des interactions sociales significatives de la vie des citadins et de l'action publique dans les milieux urbains. En effet, à partir de cet espace, qui comprend plusieurs types et spécificités, il peut s'y produire des pratiques qui peuvent influencer significativement des interactions sociales comme un des éléments-clés des politiques de développement durable (Metzger, 2005 ; Uri, 2014). Quant à l'Education au Développement Durable (EDD), elle se définie comme un processus permanent d'apprentissage pour former des citoyens qui s'engagent dans des actions individuelles et collectives fondées sur les principes d'interdépendance et de solidarité (Robitaille, 1998 ; Jean-Marc & Martine, 2015).

L'étude vise à examiner la manière dont les espaces publics (emprises des artères de Kinshasa) sont occupés, de relever les activités qui y sont exercées et leurs conséquences sur la qualité du cadre de vie en vue de proposer quelques pistes des solutions pour une gestion durable ces espaces.

Les données de cette étude peuvent aider à l'élaboration des politiques publiques pour une gestion durable des espaces publics en République Démocratique du Congo en général et dans la ville de Kinshasa en particulier.

2. MATERIEL ET METHODES

Cette étude s'est déroulée dans les communes de Lemba (23,7 km^2), Matete (4,88 km^2) et Ngaba (4,00 km^2) dans la ville de Kinshasa (99,6 km^2) tel que l'indique la figure 1 ci-dessous.

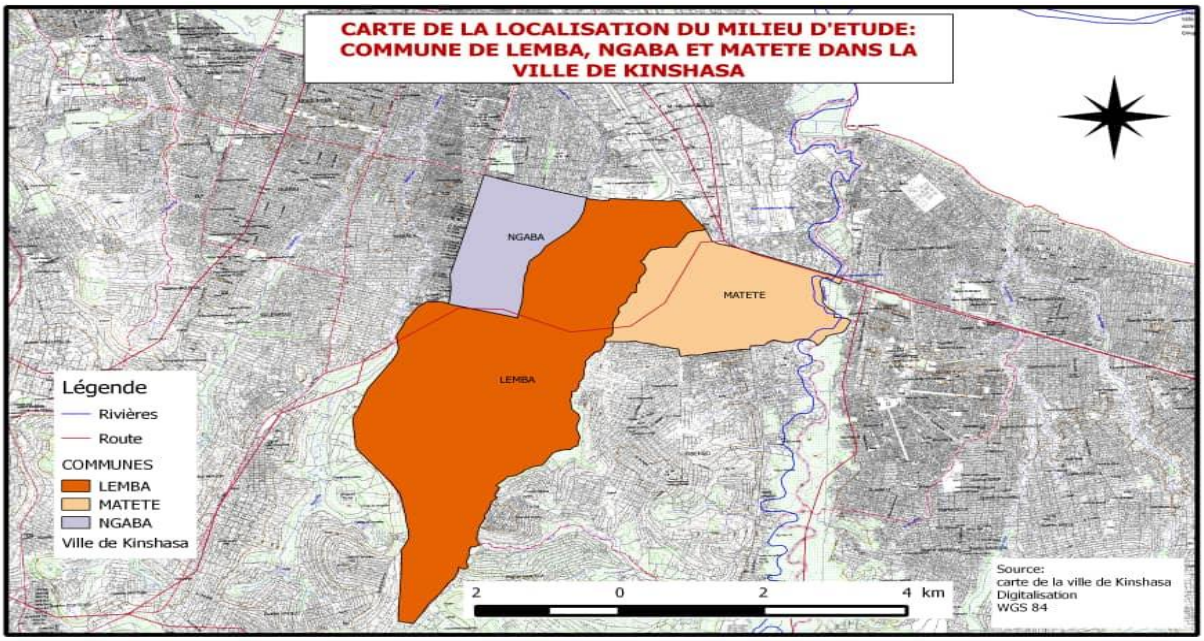

Figure 1. Milieu d'étude

Avec une superficie totale de 32,58 km^2, notre zone d'étude est limitée au Nord par la commune de Limete, au Sud par les communes de Mont-Ngafula et Kisenso, à l'Est par la rivière N'djili (séparant la commune de Matete avec les communes de N'djili et Masina) et à l'Ouest par la commune de Makala.

Selon le profil topographique, les communes de Matete et Ngaba ainsi que la partie Nord de la commune de Lemba se situent entièrement dans la zone basse (plaine) comprise entre la rivière N'djili (à l'Est) et l'avenue Université à l'Ouest (Pain, 1985; Lelo Nzuzi, 2008; Flouriot, 2013). Par contre, les parties centre et sud de la commune de Lemba se situent dans la zone haute de la ville (collines) avec des altitudes variant de 275 à 417m (Mont-Amba).

Du point de vue hydrographique, la zone d'étude est traversée principalement par les rivières N'djili, Matete, Yolo et Kemi .Et du point de vue de l'habitat, les communes de Matete et de Lemba sont des cités planifiées où le pouvoir colonial avait construit des maisons pour les cadres de l'administration et les ouvriers travaillant dans les usines et les industries de Limete alors que Ngaba est entièrement une commune d'auto-construction érigée dans une zone marécageuse (Lelo Nzuzi, 2008 ; SOSAK, 2014 ; Nkate, 2024).

Avec la pression démographique qui caractérise la ville de Kinshasa et la non-maitrise de l'urbanisation, il y a eu naissance des quartiers d'auto-construction dans les communes de Lemba (quartiers Livulu, Mbanza-Lemba…) et Matete (quartiers Malemba, Maziba…) et voir même quelques quartiers précaires autrement appelé bidonvilles (Lelo Nzuzi, 2008 ; Shomba *et al*., 2015). En y ajoutant la surdensification des espaces avec le phénomène de morcellement des parcelles et de construction en étages mal règlementée, cette image des quartiers planifiés de ces deux communes s'est ternie de soi-même.

D'une manière générale, les communes de Lemba, Matete et Ngaba souffrent de l'insuffisance des équipements et infrastructures techniques et sociales (infrastructures routières, etc.). En effet, la voirie n'est pas dense à Matete, dans la partie sud le Lemba et surtout à Ngaba. Et, la majorité des artères existantes sont dans un très mauvais état quasi permanent et sont envahies par des activités de petit commerce pour la survie d'un bon nombre de familles.

Pour collecter les données de l'étude, des observations directes sur terrain et des interviews à l'aide d'un guide d'entretien ont été réalisés avec les responsables de l'administration communale notamment ceux de l'Urbanisme, de l'Environnement, de l'Industrie et des Petites, moyennes entreprises et artisanat (5), des vendeurs des services (20), des bénéficiaires des services « clients » (15) et des riverains (15). Ceci a permis de faire l'état des lieux et de recueillir les avis et perceptions de quelques acteurs sur la qualité de l'environnement dans leurs milieux respectifs et sur les pistes des solutions envisageables en vue de résoudre ce problème

3. RESULTATS ET DISCUSSION

3.1. Occupations des emprises des artères et principales activités exercées

Le tableau ci-dessous présente les résultats des entretiens et interviews réalisés avec quelques acteurs présents dans les marchés pirates organisés aux abords de quelques avenues et rues des communes de Matete, Lemba et Ngaba.

Tableau 1. Résultats des entretiens et interviews

No	Echantillon et Questions	Fréquences %	Réponses
1	**Administration publique**		
	• Ces vendeurs le long de la route ont-ils obtenu des documents officiels et autorisation de vos services ?	--	- Près de 40 % ont des documents officiels provenant de nos services - 60 % n'ont pas des documents officiels
	• Ces vendeurs qui ont des documents paient-ils convenablement les taxes exigées par l'état ?	--	- Non, 70 % ne payent pas leurs taxes chez l'Etat ; - Près de 25 % payent les taxes chez l'état mais sont négligeant (tantôt ils payent tantôts ils ne payent pas) ; - Les autres ne payent pas mais fraudent (5 %).
2	**Vendeurs des services**		
	• Depuis combien de temps occupiez-vous le lieu ?	67 %	Plus de 3 ans
		27 %	Plus au moins 3ans
		10 %	Au moins 1 an mais ne sont pas permanant
	• Comment avez-vous obtenu cet endroit pour exercer vos activités ?	20 %	Par une tierce personne
		30 %	Par le propriétaire de la parcelle
		15 %	Par un agent de la commune
		35 %	Sur autorisation de la commune
3	**Bénéficiaires des services (clients)**		
	• Etes-vous satisfaits des services obtenus en ce lieu ?	85 %	Oui, satisfaits des services obtenus
		15 %	Non, pas satisfaits totalement
4	**Riverains.**		
	• Quels sont les problèmes enregistrés à cause des activités commerciales devant votre parcelles ?	70 %	Environnement (pollutions sonores, de sol, de l'air et insalubrité, etc)
		21 %	Circulation
		9 %	Santé avec prolifération des maladies des mains sales, pulmo-respiratoires

Il ressort du tableau ci-dessus, des observations suivantes :

(i) L'occupation de l'espace public le long des artères se fait majoritairement d'une manière anarchique. L'entretien fait avec les chefs de services communaux de l'Urbanisme de Lemba et Matete, indique que plus de 60 % de personnes occupant les espaces l'on fait sans aucune autorisation officielle et que même celles qui ont des documents officiels ne paient pas régulièrement leurs taxes. De leur côté, bon nombre des personnes interrogées (20 %) ont confirmé aussi qu'elles sont là par arrangements informels avec une tierce personne (généralement appelé ''commissionnaire'' dans le jargon kinois) ou avec le propriétaire de la parcelle se trouvant devant l'espace exploité (30%), et d'autres (15 %) disent qui ils ont eu des arrangements avec des agents de la police ou de la commune à qu'ils donnent régulièrement un quelconque montant convenu sans quittance ni autorisation d'exploitation, l'essentiel pour eux, étant de payer et de présenter le jeton journalier que font payer les soi-disant agents taxateurs véreux de la commune. Seuls 35 % des personnes interrogées déclarent payer régulièrement le droit d'occupation à la commune. Et là aussi, la tenue des registres communaux laisse à désirer. En effet, beaucoup de registres consultés à cet effet ne sont pas à jour depuis belle lurette et certains autres sont même dans un piteux état. Il convient de retenir ici que l'Etat (ou mieux les agents de l'Etat) n'ignore pas cette situation. Il reste donc le premier responsable de cet état de chose.

(ii) Les principales activités exercées sont la vente des friperies, des produits alimentaires et des épices, l'ajustage mécanique, la réparation des pneus (Quado), l'exploitation des cabines téléphoniques, le bureau d'échange des monnaie (cambistes), les bars et terrasses, le lavage et entretien des véhicules et motos, etc. Ces activités constituent une sorte de marchés pirates observés les longs de toutes les avenues asphaltées à travers les trois communes constituant l'aire d'étude tel que représenter sur la figure 2 ci –desssous :

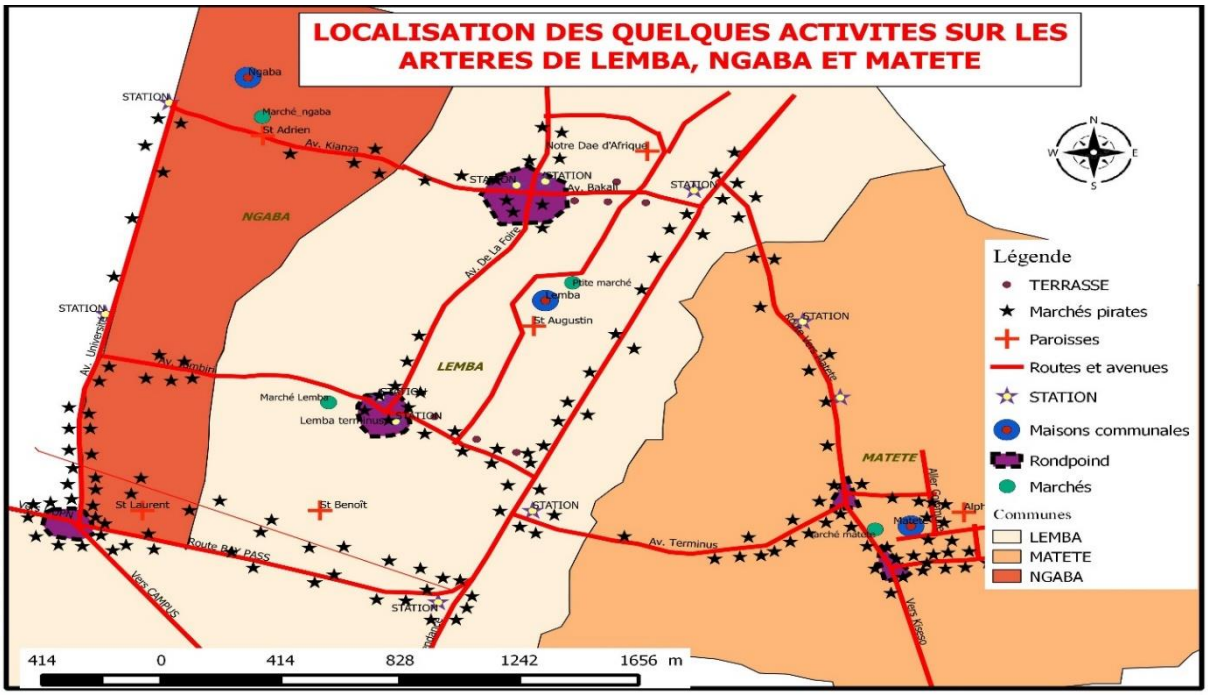

Figure 2. Localisation de quelques activités sur les artères principales des communes de Lemba, Ngaba et Matete.

Les activités exercées sur le site d'étude ne sont pas sporadiques, elles constituent des occupations permanentes pour bon nombre de ceux qui les exercent. En effet, par manque de travail ou d'emploi décent, beaucoup de personnes trouvent dans le commerce et autres activités informelles l'unique moyen de subvenir aux besoins de leurs familles (Flouriott, 2013). Du tableau ci-dessus, il conviendra de noter que 67 % des personnes interrogées ont fait plus de trois ans dans l'exercice de leurs activités à ces endroits. Malheureusement, dans sa grande majorité, ces activités ne sont pas à mesure de les sortir de l'état de pauvreté dans laquelle ils croupissent. En effet, selon le rapport du PNUD sur le développement humain (mai 2025), la majorité des ménages congolais, et particulièrement les ménages kinois, a un IDH = 0,522. Ces familles se retrouvent coincées dans un cercle vicieux de la pauvreté qui devient un facteur permanent défavorable à un quelconque développement de l'individu, de la société voir même de la nation tout entière (Rabemalanto, 2018). La majorité de la population est donc maintenue dans un état de pauvreté permanent que Musibono (2015) qualifie de ''pauvreté chronique'' ou ''pauvreté durable''.

3.2. Dispositions réglementaires

Les espaces le long des artères sont en principe règlementés par la loi foncière n°73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés tel que modifiée à ce jour, l'arrêté interministériel n° 0021 du 29 octobre 1993 portant application de la réglementation sur les servitudes ainsi que des arrêtés et diverses instructions actualisés relatifs aux autorisations de bâtir émanant du Ministère de l'Urbanisme et Habitat.

Il convient de remarquer que toutes ces dispositions règlementaires ne sont pas toujours respectées même par les agents de l'Etat. Ceux derniers préfèrent des arrangements avec les demandeurs ou avec les propriétaires des parcelles attenantes aux espaces visés pour tirer profit des négociations informelles au détriment du trésor public.

3.3. Problèmes sociaux, économiques et environnementaux liés à l'occupation des espaces publics

Cette occupation anarchique ou sauvage engendre une série des problèmes environnementaux et socioéconomiques dans la société et dans l'environnement immédiat. En effet, ce phénomène est à la base de l'insalubrité sans précédent (±70 %), de risque d'accidents sur la route, de perturbation de la circulation, de l'exposition des produits à la poussière et aux microorganismes, etc. (Figure 3).

Figure 3.a : Ventes des divers produits dans les rues et avenues dans la commune de Matete

Figure 3.b : Des terrasses à ciel ouvert le long des artères routières dans la commune de Lemba

Toutes ces activités exposent la population aux stress de tout genre et aux diverses maladies dont celles dites des mains sales ou des maladies psycho-pathologiques.

Notons par ailleurs que les problèmes sociaux tel que le vol, la dépravation des mœurs, les tracasseries de tout genre et autres pressions multiformes tant sur les clients, sur les passants que sur les habitués du milieu dans ces espaces publics transformés en marchés pirates sont présents. En effet, les bandits et autres personnes souvent mal intentionnées profitent de ses désordres généralement et durablement installés à ces types d'endroits pour inquiéter les acheteurs, les vendeurs et/ou les passants qui fréquentent ces milieux.

Economiquement et financièrement, bien que l'occupation soit anarchique, les agents de l'Etat perçoivent des taxes qui ne sont malheureusement pas tous canalisés vers les caisses de l'Etat. Une bonne partie de ces taxes ou redevances est détournée par les préposés à la récolte pour résoudre au quotidien leurs problèmes de survie et de leurs chefs. Ceci cause un sérieux manque à gagner pour le trésor public au niveau municipal en particulier et au niveau de la ville en général.

Par ailleurs, selon les personnes interviewées, les occupants de ces espaces publics sont exposés à une instabilité permanente et aux déguerpissements intempestifs allant jusqu'à la confiscation ou à la destruction méchante de leurs biens ; cela veut dire que leurs efforts sont souvent anéantis par des agents véreux sans éthique et sans aucun état d'âme.

3.4. Quelques tentatives pour remédier aux problèmes posés

Pour faire face à ces problèmes, les différentes autorités urbaines de Kinshasa ont initié, chacune pendant la période de son mandat et cela depuis l'an 2000, quatre (4) opérations, à savoir : Opération « Coup de poing » (2000 – 2006), Opération « Kin-Bopeto 1 » (2007-2018), Opération « Kin-Bopeto 2 » (2019-2023) et Opération « Kin ezo bonga » (2024 - 2028). L'objectif principal affiché était et reste celui de lutter contre l'insalubrité dans la ville de Kinshasa et assainir les espaces publics envahis par diverses activités socio-professionnelles et économiques informelles ou l'occupation anarchique multiforme en vue d'effacer le nom actuel de la ville à savoir « Kinshasa-la-poubelle » et redonner à la capitale son prestigieux nom d'antan à savoir « Kinshasa-la-Belle ».

Malheureusement, force est de constater que ces trois premières opérations n'ont pas produit l'effet escompté. Elles se sont limitées à des actions ponctuelles (démolitions sporadiques de quelques infrastructures construites sur les espaces publics, ramassage intempestif des immondices à certains endroits jugés stratégiques…) au point de faire penser à la majorité de la population kinoise que ces opérations n'étaient que des actions montées pour des fins politiques ou pour gagner indûment de l'argent. En plus, ces opérations se déroulaient sans un processus adéquat d'éducation environnementale (EDD) car le volet éducation n'était pas prise en compte dans le projet où se faisait très mal par des personnes non avisées (Kiaya, 2005 ; Mpozo, 2018). En effet, les observations faites à travers la ville et dans le temps montrent que bon nombre de ces espaces visés par ces opérations sont soit réoccupés quelques mois après les opérations par

les anciens propriétaires, soit vendus à d'autres par les anciens propriétaires ou par les services publics sous l'œil de la même autorité urbaine.

L'actuelle opération « Kin ezobonga » semble emprunter les mêmes voies que les autres opérations. La plupart de fois que ses pancartes sont visibles, c'est souvent autours de deux activités à savoir, le balayage des avenues et le curage de quelques caniveaux-rivières avec des outils rudimentaires (balais et bêches). Malheureusement, après le balayage ou le curage, les déchets sont souvent laissés à l'air libre ou entassés prés de ces mêmes endroits avec la probabilité de retourner dans ces mêmes caniveaux-rivières à la prochaine pluie. Et en attendant la pluie, les abords des avenues et les espaces tout autour sont transformés en petites poubelles à ciel ouvert avec toutes les conséquences hygiéniques, sanitaires et environnementales qui en résultent. L'impact de cette opération sur l'amélioration de la qualité de l'environnement kinois n'est pas encore perceptible à ce stade.

Il convient donc de constater que les multiples tentatives de mieux gérer et/ou d'assainir les espaces publics sous examen restent donc improductives suite au manque d'une planification conséquente pour un aménagement sérieux des espaces publics, au manque des moyens financiers suffisants, au manque du personnel qualifié dans certains domaines techniques notamment dans le domaine d'assainissement, la présence de certains agents véreux qui ne sont là que pour leurs intérêts égoïstes, de l'insouciance de la population et de certains agents en rapport avec la gestion et la préservation des biens communs, etc. (Lelo Nzuzi, 2008 ; Holenu, 2020).

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Pour une amélioration de la qualité du cadre de vie dans les milieux urbains en général, la gestion rationnelle des espaces publics doit pouvoir reposer sur une politique publique cohérente et efficace. En ce qui concerne cette étude, qui est du domaine de l'écologie urbaine, les voies publiques et les emprises attenantes sont des éléments importants pour l'amélioration de l'environnement dans les communes de Lemba, Matete et Ngaba. Ceci concerne surtout l'amélioration de la circulation et de la mobilité ainsi que de l'amélioration de la qualité des espaces résidentiels par des embellissements bien étudiés et bien adaptés dans le milieu sous examen.

Une bonne gestion de ces espaces renforce donc l'efficacité dans l'accomplissement de toutes les fonctions urbaines à savoir la fonction résidentielle, la fonction circulatoire, la fonction de détente et loisirs ainsi que la fonction liée au travail décent. L'Education au Développement Durable (EDD) y contribue efficacement en ce sens qu'elle doit promouvoir l'enseignement et/ou l'apprentissage favorisant plus les pensées et les actions collectives ainsi que le sens de responsabilité et de l'éthique dans les agissements de tous les acteurs concernés c-à-d le pouvoir public, les partenaires non-étatiques et la population ou société civile.

Les résultats ci-dessus conduisent à formuler quelques recommandations auprès du pouvoir public, des partenaires sociaux et financiers de l'Etat et auprès de la population elle-même :

- Au pouvoir public : pour la revalorisation des espaces publics, il faut des opérations d'aménagement de ces espaces urbains, l'embellissement et la fourniture d'équipements urbains, l'aménagement des espaces piétons et des pistes pour une circulation douce, à la récupération des espaces occupés anarchiquement ; la délocalisation et la relocalisation des activités concernées à des endroits propices pour le maintien de la qualité de l'environnement ; la construction des infrastructures de base comme les marchés communaux serait une solution pour relocaliser les activités flottantes qui envahissent les bords des routes et encourager l'entreprenariat en offrant des cadres dignes et sécurisés pour les affaires ; Faire respecter la réglementation en matière d'urbanisme notamment les distances par rapport aux ouvrages collectifs dont les routes ; et Eduquer et sensibiliser la population sur les avantages et les bienfaits des espaces publics et le respect des biens communs.
- Pour les agents de service de l'Etat, il leur est recommandé de respecter le code de déontologie professionnelle et agir d'une manière éthique et responsable en se souciant de la protection des intérêts communautaires.
- Aux partenaires sociaux et financiers, il est recommandé de financer et/ou d'accorder l'appui technique aux projets de développement participatif surtout ceux émanant de la population et avec impact significatif à la base.
- Quant à la population, il est vivement recommandé de respecter les lieux publics et les biens communs et de cultiver l'esprit du vivre-ensemble dans un milieu qui doit être maintenu sain par tous et pour tous.

Références

Fleury A., 2014. *Espaces publics et développement durable : Retour sur deux expériences de recherche,* Séminaire Babel -Reims, 35 p.

Flouriot J., 2013. Kinshasa 2005 : Trente ans après la publication de l'Atlas de Kinshasa. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 261, 29-55.

Holenu M., 2020. *Kinshasa, Urbanisation et enjeux écologiques durables*. L'Harmattan, Paris, 365 p.

Jean-Marc L. & Janner-Raimondi M., 2015. Education à un développement durable et principe de responsabilité : Une question multi référenciée, un enjeu éducatif et démocratique. *In Quelles compétences communes ou spécifiques entre l'éducation au développement durable et les éducations à : la solidarité, la santé, les médias et*

la gouvernance ; Colloque international francophone du 2au 3avril 2015, Clermont-Ferrand, France, pp. 69-70

Kiaya N., 2005. *La place de l'éducation environnementale dans la gestion durable des déchets : cas des villes vertes, un plan pour la planète*. Share-Net, Howick, SA, 23 p.

Lelo Nzuzi F., 2008. *Kinshasa, Ville et environnement*. L'Harmattan, Paris, 282 p.

Lelo Nzuzi F., 2018. *Les bidonvilles de Kinshasa*. L'Harmattan, Paris, 267 p.

Metzger P., 2005. *Espace public et bien commun dans l'environnement urbain*. MSHA, p. 39-48

Mpozo N., 2018. *Place de l'éducation environnementale dans le projet Kin -Bopeto* 1. Mémoire, L_2 Géographie, Gestion de l'environnement, ISP Gombe, RDC, 37 p.

Musibono D., 2014. *Du marasme d'un état-squelette aux défis du développement durable. Gestion de l'environnement au Congo-Kinshasa : Cueillette chronique et pauvrette durable*. Chaire Unesco, Kinshasa-RDC,185 p.

Musibono D., 2015. Vulnérabilités environnementales et stratégies de survie urbaine en situation post-conflit en RDC. *International journal of innovation and s and applied studies*, 13(1), 163-167.

Nkate T., 2024. Mixte *de l'habitat et incidences environnementales dans les quartiers de Matete, Lemba et Kisenso*. Thèse en vue d'obtention du grade de Docteur en Sciences, Université Pédagogique Nationale, Kinshasa/RDC, 312 p.

Pain M., 1984. *Kinshasa, la ville et la cité.* Ed. Ostrom, Paris, 269 p.

Rabemalanto N., 2018. *Vulnérabilité résidentielle des ménages et trappes à pauvrette en milieu urbain. Les « bas-quartiers » d'Antananarivo*. Thèse de Doctorat en sciences économiques, Université Paris-Saclay, France, 379 p.

Présidence de la République, Journal officiel RDC, 2004. *Loi m°73-021 du 20 Juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et suretés telle que modifiée et complétée par la loi n°80-008 du 18 juillet 1980, Journal officiel.* Numéro spécial, 1er décembre 2004, Kinshasa/RDC,103 p.

Présidence de la République, Journal officiel, 2005. *Arrêté interministériel m°021 du 29 Octobre 1993 portant application de la réglementation sur les servitudes.* Journal officiel, N°2, 15 janvier 2005, Kinshasa/RDC.

Robitaille P., Lafleur M. & Archer A., 1998. *Quelle éducation pour demain ? Réflexion sur le développement durable t l'éducation pour un avenir viable.* ERE Education, Québec, 28 p.

Shomba K.S, Mukoka N.F, Olela N.D, Kaminar T.M & Mbalanda W., 2015. *Monographie de la ville de Kinshasa,* ICREDES Kinshasa – Montréal – Washington, 105 p.

Sosak C, 2014. *Schéma d'orientation stratégique de l'agglomération kinoise & Plan particulier d'aménagement de la zone Nord de la ville*. Rapport final, Groupe Huit/Arter, Kinshasa/RDC, 310 p.

ONU, Département des affaires économiques et sociales (DAES), 2024. *Plus de la moitié de la population mondiale vit désormais dans des villes – ONU.* https://www.un.org/fr/desa/world-urbanization-prospects

Uri C., 2014. *Des espaces publics à vivre - Étude prospective*, a'urba, 18 p.